

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil VINGT CINQ
Le 27 novembre 2025 à 19h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 novembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20251127-2025-195-DE
Accusé certifié exécutoire

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves (arrivé à 19h21), Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAYE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 38

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M. VIODRIN Jérôme remplacé par Mme PEYRARD Emilie, M. DESBENOIT Bernard, Mme TROUILLET Nelly, M. PALLUET Dominique.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M. MATRAY Jean-Luc, Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M. JARSAILLON Philippe (à partir de 19h21), M. PALLUET Dominique à M. BUTAUD Jean Charles.

Election d'un secrétaire de séance : Mme PEYRARD Emilie (Mars).

N°2025/N°195

OBJET : EAU POTABLE - FIXATION DES REDEVANCES D'EAU POTABLE 2026 AINSI QUE DES AUTRES TARIFS ASSOCIES

Madame Hélène VAGINAY, Vice-Présidente en charge de l'eau et de l'assainissement rappelle qu'un travail a été mené selon la même méthode qu'en assainissement collectif l'an passé. Un tableur a permis de simuler les recettes et dépenses à prévoir pour 2026 pour chacune des communes et le SIADEP afin de déterminer les prix nécessaires à l'équilibre des budgets de manière analytique.

Madame Hélène VAGINAY précise qu'ont été intégrés au simulateur, le coût relatif à la masse salariale des agents intercommunaux et les projets d'investissement retenus pour l'exercice 2026.

Cas particulier des régies : les 6 communes en régie ont travaillé ensemble pour proposer un tarif unique. Des gros efforts ont été fait pour obtenir l'équilibre à l'échelle du service unifié et prévoir l'avenir (recrutement d'un troisième agent + achat d'un véhicule).

Proposition de redevances uniquement pour les parts revenant à l'intercommunalité en 2026 (en effet sur les 11 communes du SIADEP, à Charlieu, à Belmont ainsi qu'à Cuinzier, la société titulaire de la délégation de service public perçoit directement auprès de l'usager une part abonnement et une part consommation en plus) :

Commune de résidence	Part intercommunale fixe HT	Part intercommunale variable au m3 HT
Arcinges	110,00 €	2,30 €
Belleroche	110,00 €	2,30 €
Ecoche	110,00 €	2,30 €
Le Cergne	110,00 €	2,30 €
Mars	110,00 €	2,30 €
Saint Germain la Montagne	110,00 €	2,30 €
Belmont de la Loire	52,00 €	1,30 €
Charlieu	25,00 €	0,99 €
Cuinzier	15,00 €	0,77 €
Briennon, Chandon, Jarnosse, La Bénisson Dieu Nandax, Villers, Boyer, Saint Hilaire sous Charlieu, Pouilly sous Charlieu Saint Nizier sous Charlieu Saint Pierre la Noaille (secteur ex SIADEP)	42,10 €	0,72 €

A noter : les 6 communes en régie ont d'ores et déjà acté un tarif commun pour 2027 à 125 € HT la part abonnement et 2.50 € le m3 (2026 étant un palier pour atténuer la part nouvelle de TVA auprès de l'usager).

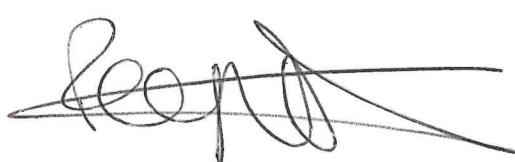
Des tarifs de redevances annexes sont proposés après examen en comité :

Désignation	Commentaire	Prix
Frais de dossier (modification d'abonnement)	Changement de nom de l'abonné/frais administratifs	30 €
Remplacement compteur gelé par manque d'entretien ou de protection par l'usager		100 €
Arrêt ou résiliation d'abonnement		200 €
Ouverture d'abonnement sur branchement existant		200 €
Création de branchement	Forfait pour branchement sur la colonne + fourniture et pose coffret incongelable + fourniture et pose compteur + fourniture et pose vanne avant compteur	1 000 €
	Fourniture et pose canalisation entre colonne et compteur	Sur devis
Déplacement d'un regard compteur à la demande du pétitionnaire ou de la commune (y compris pour non accessibilité)	Sur devis avec forfait minimum de	1 000 €
Pénalité pour retrait d'un dispositif anti-fraude		80 €
Pénalité pour récidive de retrait d'un dispositif anti-fraude		400 €
Intervention pour casse accidentelle causée par un tiers	Par heure d'intervention	100 €
	Matériels et fournitures pour réparation	Prix d'achat
Contrôle de l'installation d'une ressource privée	Forfait pour contrôle obligatoire tous les 5 ans ou pour une contre visite en cas de non-conformité	200 €
Vérification compteur à la demande de l'usager et sans problème décelé après contrôle		500 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- approuve l'ensemble des redevances Eau Potable ci-dessus à compter du 01 janvier 2026,
- précise que l'ensemble des tarifs seront annexés au règlement de service.

La Secrétaire de séance
Représentante de la commune de Mars
Mme Emilie PEYRARD



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

